

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 2 du 8 janvier 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 10

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 15 janvier 2019 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial d'administration centrale n° SAC15.

Du 10 décembre 2020

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 15 janvier 2019 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial d'administration centrale n° SAC15.

Du 10 décembre 2020

NOR A R M S 2 1 0 0 1 4 A

Texte(s) modifié(s) :

↳ [Arrêté du 15 janvier 2019 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial d'administration centrale n° SAC15.](#)

Référence de publication :

La ministre des armées,

Vu le décret n° 2020-798 du 29 juin 2020 ^(A) modifiant diverses dispositions relatives à l'organisation du ministère de la défense, et notamment son article 5,

Arrête :

Article 1^{er}

L'[arrêté du 15 janvier 2019](#) susvisé est modifié comme suit :

À l'article 4, au premier tiret du a) relatif aux représentants de l'administration, les mots « le chef du service parisien de soutien de l'administration centrale ou son représentant » sont remplacés par « le chef de la sous-direction Balard ou son représentant ».

Article 2

À l'article 9 de l'[arrêté du 15 janvier 2019](#) susvisé les mots « le chef du service parisien de soutien de l'administration centrale » sont remplacés par « le chef de la sous-direction Balard ».

Article 3

Les dispositions du présent arrêté prennent effet le 1^{er} janvier 2021.

Article 4

La secrétaire générale pour l'administration est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le chef du service des statuts et de la réglementation
des ressources humaines militaires et civiles,*

Laurent GRAVELAINE.

Notes

^(A) n.i. BO ; JO n° 160 du 30 juin 2020, texte n° 3.